L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'État et de la Première Municipalité.

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 12 DECEMBRE 1838.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

LETTRE No. 1.

Washington, 3 décembre 1838.

Les deux branches de la Législature se sont assemblées. On comptait 210 représentans, et 31 sénateurs.

Dans la chambre, le seul objet intéressant a été l'élection du greffier en remplacement de Mr. Franklin, décédé; avant de procéder à cette élection, une motion a été faite par Mr. Drongoole, de la Virginie, de la faire de vive voix. L'appel nominal demandé sur cette motion, a produit le résultat suivant: pour l'affirmative 119, et pour la négative 91. Après trois scrutins tous les candidats se sont désistés, à l'exception de Mr. Hugh A. Garland de la Virginie, candidat de l'administration, et de Mathew H. Clair Clark, candidat opposé. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce l'élection de Mr. Garland, par un vote de 106 contre 104. L'administration a donc triomphé dans le choix d'un de ses plus dévoués, pour remplir cette place importante.

Dans le sénat tous les membres présents paraissaient jouir d'une bonne santé, on n'a fait que peu de choses. Un comité a été nommé pour se rendre près du président, et pour l'informer que ce corps était prêt à recevoir les communications qu'il aurait à lui faire.

Depuis la dernière session, les deux chambres ont été complètement réparées, et elles sont maintenant décorées avec un goût exquis.

Le tapis qui couvre le plancher du sénat est d'une couleur de cerise, richement parsemé d'étoiles, qui donne au tout un effet très imposant.

Nous attendons demain le message du Président.

R.

LETTRE No. II.

Washington, 5 décembre.

Le Message du Président, transmis hier aux deux Chambres du Congrès, a mérité l'admiration générale, aussi bien par le calme et la manière digne avec laquelle il a traité les différents points qu'il soumet à la considération du Congrès, que par la fermeté qu'il montre en suggérant d'adopter cette mesure sage et salutaire, la séparation des affaires fiscales de ce gouvernement, de toute agence avec les corporations monétaires du pays. Tandis que le Président cherche à faire adopter cette mesure dans la législation du pays, il avoue ne professer aucun sentiment d'hostilité ou d'inimitié contre ces institutions.

Cette mesure prudente de l'administration, a causé au premier abord, une faible sensation, à cause de sa nouveauté, mais elle prend maintenant faveur, et sera sans doute accueillie comme étant la plus sage et la plus sûre que le gouvernement ait jamais adoptée, dès que le peuple reviendra à des sentimens plus réfléchis.

Les fédéralistes ont éprouvé une terrible mortification dans la victoire obtenue contre eux dans l'élection d'un greffier démocrate: ils prétendent maintenant en attribuer la cause à une trahison dans leurs rangs, comme l'ont fait les Anglais pour attribuer nos victoires dans les dernières guerres, à l'agence de leurs pilotes.

Les résolutions introduites par Mr. Adams, pour nommer un comité chargé de rapporter sur toutes les pétitions, remontrances, etc. contre l'annexion du Texas ainsi que pour s'enquérir des causes de la dispute de notre ministre à Londres avec O'Connel, n'ont eues pour effet, que d'exciter le rire de l'assemblée. Elles ont été déposées sur le bureau, par une majorité écrasante. L'une des dispositions étaient ainsi conçues, "Si le dit Andrew Stevenson revêtu du caractère officiel d'ambassadeur, n'avait pas de concert avec très autres citoyens des Etats-Unis, dont l'un est officier de marine, tramé un complot pour *couper la respiration*, ou dans le langage des lois, de dieu et des hommes, pour assassiner le dit Daniel O'Connel dans un duel, ou en l'engageant dans un guet-à-pent."

Dans la séance de la Chambre des Représentans de ce jour, rien d'important n'a eu lieu, si ce n'est que l'adoption d'une résolution pour porter pendant trente jours, un crêpe au bras, en mémoire de Messrs. Patterson et Bruyn, délégués de New-York, au Congrès, décédés dans l'intervalle de la session.

Les communications d'usage, de l'exécutif, ont été reçues par le Sénat, qui en a pris connaissance. Le pouvoir de nommer les comités permanents a été laissé (à l'exception du président du comité de Commerce) au Président du Sénat.

On procéda, en conséquence, à son élection, et sur 27 votes, Mr W. H. King, de l'Alabama, en a obtenu 26, il fut proclamé derechef élu président de ce corps.

La résolution des deux chambres reçue hier de la Chambre des Représentans, faisant des remerciemens à Mr. George Washington Lafayette, fils du Général Lafayette, pour une copie des mémoires de son père, qu'il a envoyée à la Bibliothèque du Congrès, a, sur motion de Mr. Clay, de l'Alabama, déposée sur le bureau.

Le même membre a introduit un bill pour la diminution et la graduation des prix des terres publiques. Ce bill a été renvoyé à une seconde lecture.

Mr. Norvel a donné avis de son intention, de présenter un bill, pour faire certaines cessions de terres et pour d'autres objets.

Tels sont les seuls faits d'une nature publique, que j'ai à vous transmettre aujourd'hui.

R.

MESSAGE DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Je vous félicite des circonstances favorables et de l'état prospère de notre pays, qui président à votre réunion pour l'accomplissement de vos devoirs officiels. Les espérances que nous avions conçues [illegible]

[illegible]

Ces bienfaits, signes non équivoques du tendre soin et de la bonté de la Providence, ont droit de notre part, à une profonde et pieuse reconnaissance.

[illegible]

Il était réservé à l'Union Américaine de faire l'épreuve des avantages attachés à un gouvernement dépendant entièrement de l'exercice [illegible] de la volonté du peuple [illegible]

[illegible]

Des renseignemens très précis sur l'état de nos affaires étrangères ayant été récemment et en diverses occasions, fournis au congrès, il ne paraît nécessaire de rappeler pour le moment votre attention que sur les événemens qui sont survenus depuis, ou qui sont assez importants pour mériter une considération toute particulière.

Toutes les nations avec lesquelles le gouvernement et les citoyens des Etats-Unis ont des relations habituelles, continuent à nous donner des marques des dispositions les plus amicales. A la date de mon dernier message annuel, le Mexique était la seule nation qui fit exception à cet heureux état de nos relations étrangères.

Je m'estime heureux de pouvoir maintenant vous informer que cette république a fait des avances pour arriver à un arrangement et qu'en conséquence les rapports de bonne amitié sont rétablis entre les deux nations. Ce changement important est dû à des négociations [illegible] sans autre difficulté ou délai inutile que ne permettra de reprendre librement les communications diplomatiques avec cette république.

Quant à la frontière nord-est des Etats-Unis, il n'y a eu aucune correspondance officielle entre ce gouvernement et celui de la Grande-Bretagne, depuis celle qui a été communiquée au Congrès vers la fin de la dernière session. Cependant, je suis certain que le gouvernement de Sa Majesté accueillera, avec des vues amicales et conciliantes, l'offre d'entrer en négociation pour une convention par laquelle il sera nommé une commission mixte de délimitation, et que le ministre anglais aux Etats-Unis recevra, sans autre délai que celui qui est indispensable, les instructions nécessaires, pour conclure cet arrangement. On espère et l'on pense que ces instructions seront d'une nature libérale, et que cette négociation, si elle réussit, sera un pas important vers un ajustement final et satisfaisant de l'objet en dispute.

J'avais conçu l'espoir que le respect des lois et les égards dus à la paix et au bon ordre de leur propre pays par tous les citoyens des Etats-Unis, qui se sont toujours distingués par ces qualités, auraient empêché un certain nombre d'entr'eux de recourir à des moyens si coupables d'étendre l'insurrection sur le territoire d'une puissance avec laquelle nous sommes en paix, et avec laquelle les Etats-Unis sont jaloux d'entretenir les relations les plus amicales. Mais j'éprouve le profond regret d'avoir à vous informer que j'ai été trompé dans mon attente. J'ai reçu officiellement et par d'autres voies, des renseignemens qui m'ont appris que beaucoup de citoyens des Etats-Unis, se sont associés pour faire des incursions hostiles de notre territoire sur celui du Canada, dans le but d'y fomenter et d'y soutenir l'insurrection, en violation directe des obligations et des lois des Etats-Unis, et en contravention ouverte à leurs propres devoirs, comme citoyens. Ces renseignemens ont été confirmés en partie par une invasion hostile faite, à n'en pas douter, par des citoyens des Etats-Unis, conjointement avec des Canadiens et d'autres, et accompagnée de la saisie par force des propriétés de nos citoyens dont on s'est servi pour [illegible] contre les autorités et le peuple du Canada.

Les conséquences de ces attaques criminelles faites contre la paix et le bon ordre d'un pays voisin ont été, comme elles devaient l'être, fatales aux personnes égarées ou trompées qui s'y sont imprudemment engagées et ont fait le plus grand tort à ceux qu'elles étaient destinées à servir. Les autorités du Canada, instruites des mouvemens que se proposent de faire nos citoyens, se sont vues dans la nécessité de prendre des mesures de précaution contre eux; elles ont mis la milice sous les armes et ont pris une attitude convenable pour repousser l'invasion à laquelle elles croyaient devoir s'attendre de la part des Etats-Unis. Il en est résulté sur les deux frontières un sentiment d'appréhension [illegible] S'il existait une insurrection en Canada, les dispositions amicales des Etats-Unis envers la Grande-Bretagne et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, leur faisait un devoir d'observer une stricte neutralité [illegible] Mais notre gouvernement reconnaît une obligation d'un ordre encore plus relevé qui lui fait un devoir de réprimer toutes tentatives de la part des citoyens de troubler la paix d'un pays où l'ordre règne ou a été rétabli. Le gouvernement et le peuple américain ont de tout temps eu en horreur les déprédations commises par les citoyens sur les nations en paix avec les Etats-Unis, ou les combinaisons tendant à les commettre. Depuis l'origine de notre gouvernement, les incursions militaires faites par nos citoyens sur des pays dans la situation où se trouve le Canada, et la commission d'actes de violence sur les membres de ces pays, dans la vue d'amener un changement de gouvernement ou sous tout autre prétexte, ont toujours été considérées comme criminelles de la part de ceux qui s'y sont engagés, et tout aussi dignes de châtiment que le seraient des actes semblables commis sur notre propre territoire et par lesquels la paix publique se trouverait compromise.

Jamais pays, jamais personne n'a plus sincèrement affectionné ou respecté plus religieusement que ne l'ont fait les hommes grands et généreux qui furent les premiers à proclamer et qui ont fini par établir et consolider notre indépendance, les principes inestimables des lois des nations, principes dont la stricte observation est si intimement liée à la préservation de l'ordre social dans l'univers. Ces hommes les ont proclamés et les ont soutenus dès l'origine, et à une époque critique de notre histoire. Plus tard, ils trouvèrent place dans des actes législatifs prononçant des peines extrêmement sévères. L'observation fidèle de ces actes a été jusqu'à ce jour, et continuera j'espère, à être regardée comme un devoir inséparablement lié au soutien de notre honneur national. Il est naturel que le peuple des Etats-Unis s'intéresse à la diffusion d'institutions politiques semblables à celles qu'ils estiment les leurs, et l'on ne saurait, d'une autre côté imputer à crime à nos citoyens, des vœux sincères pour la réussite de tous ceux qui, à une époque quelconque, luttent de bonne foi pour les conquérir. Le gouvernement n'a ni le droit, ni l'intention d'entraver cette liberté entière d'opinion ou l'expression candide de ces sentimens. Mais la Constitution laisse sagement au Congrès seul le soin de décider si l'intérêt ou l'honneur des Etats-Unis exige qu'ils prennent part à cette lutte et à la guerre, qui en est la conséquence inévitable.

[illegible]

Je joins à ce message des copies de la convention faite avec le Texas, d'un traité de commerce conclu avec le Roi de la Grèce, et d'un traité semblable avec la confédération Pérou-Bolivienne, dont la ratification a été échangée tout récemment. Le congrès y trouvera tous les renseignemens nécessaires pour servir de fondemens aux actes législatifs qu'il jugerait à propos de faire sur ces divers sujets.

Dans la vue de veiller sur les intérêts d'un commerce extrêmement étendu et augmentant tous les jours, de protéger les droits des citoyens Américains que leurs affaires, les plaisirs ou tout autre motif, peuvent attirer dans des climats éloignés, et pour cultiver en même temps les sentimens d'une mutuelle bienveillance [illegible]

Je vous annonce avec plaisir que depuis la fin de votre dernière session, ces relations ont été ouvertes sous les auspices les plus heureux avec l'Autriche et les Deux Siciles. Que de nouvelles nominations ont été faites dans les missions respectives de la Russie, du Brésil, de la Belgique, de la Suède et de la Norvège, dans ce pays-ci, et qu'un ministre extraordinaire est arrivé ici, accrédité auprès de ce gouvernement par la confédération Argentine.

Le secrétaire de la trésorerie vous donnera un exposé des finances du gouvernement et de l'état dans lequel elles se sont trouvées depuis l'année passée.

La balance à la disposition du trésor, au 1er janvier prochain, est évaluée à $2,765,342. Les recettes de l'année, en droits de douanes et en ventes de terres, s'élèveront probablement à $20,615,598. [illegible]

[illegible]

Le gouvernement a contribué à ces résultats par tous les moyens en son pouvoir. En retenant le dépôt du quatrième payement à faire aux Etats, et laissant aux banques plusieurs millions à longs crédits, principalement dans une section du pays et plus immédiatement à son avantage; et, en même temps, en aidant les banques et les communautés commerciales dans d'autres sections par des délais accordés pour le paiement des bons pour droits pour la valeur de quatre à cinq millions de piastres, en faisant une émission de billets du trésor afin de mettre le gouvernement à même de supporter les conséquences de son indulgence [illegible]

Le contraste entre la suspension de 1814 et de 1837 est très frappant. [illegible]

[illegible]

Ma conviction sur l'urgence d'adopter de nouvelles mesures législatives pour la sauvegarde et le déboursé des fonds publics [illegible]

[illegible]

Cette influence a beaucoup embarrassé le gouvernement, en diminuant ses ressources, en gênant ses opérations, en retardant l'exécution de ses engagemens [illegible]

[illegible]

Par les traités conclus avec les Miamis, les Chippewas, les Sioux, les Sax et Foxes, les Winnebagoes, le Gouvernement est devenu légitime possesseur des droits et titres des Indiens à 18,458,000 acres de terre. [illegible]

[illegible]

Washington, 3 Décembre 1838. M. VAN BUREN.

INDEMNITÉ FRANÇAISE.—Le secrétaire de la Trésorerie vient de donner avis, que les arrérages des indemnités payées par le gouvernement français, sur la première partie du quatrième paiement de l'indemnité avaient été reçus par l'agent du département, et que le net produit en serait payé par la banque de l'Amérique de New York trois jours après que les particularités des réclamations auront été envoyées à cette banque.

Le net produit des arrérages de l'intérêt qui doit être payé se monte à 22,145-10,000 pour cent sur le montant original des réclamations.

POLICE DE LA 1re MUNICIPALITÉ.
Du 10 au 11 Décembre 1838.
Bureau du Recorder.

J. H. Cashell, accusé de vol, examiné et renvoyé à la réquisition du plaignant.

Isaac, esclave, soupçonné d'avoir volé, fouetté à la réquisition de son maître.

Wm. Allen, h. de c. l. trouvé avec des esclaves, condamné à payer une amende de $20.

Narciso Rodriguez, accusé d'assaut et batterie, examiné et renvoyé à la réquisition du plaignant.

Etienne Calière, h. d. c. l. trouvé avec des esclaves, ayant prouvé qu'il est le commis du cabaret où il a été trouvé, renvoyé par le Recorder.

James et Isaac, esclaves, trouvés dans un cabaret avec d'autres esclaves, châtiés conformément aux ordonnances.

Domingo Ramirez, Augustin Navarez, André Lopez, Juan Paragas, Carlos Gonzales, Pierre La Grand, Juan Amechea, Simon Stringer, Pedro Rolwerick, vagabonds et hommes suspects trouvés couchés sur la Levée, mis en prison pour 1 mois.

Wm. Amberton, arrêté comme vagabond, renvoyé par le Recorder, ayant répondu d'une manière favorable.

Antonio Rio, vagabond incorrigible, homme suspect, mis en prison pour 3 mois.

Nicholas Fleming, vagabond connu, mis en prison pour 3 mois.

Charles, esclave, trouvé dans la rue à une heure indue, arrêté et mis à la garde de police, appartenant à Mr. S. Peyroux.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Nav Woodbury, Thompson, Balise Honduras. Ashbridge & Jenkins
Brick Cora, Tucker, Robinson, Philadelphie.
Goel. Irvin, Ryals, Havane, Cucullu, Lapeyre & Co.
Goel Mobile, Randall, Mobile.
Goel Brandywine, Highburn, Franklin.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe S.O. [illegible] parti de la passe le 9, à 8 heures p. m. [illegible] rien de nouveau.

Steamer Mark Thomas, de la passe S.O., [illegible] est parti le 10, à 11 heures [illegible] Le navire Yazoo [illegible] divers navires au large de la barre. Rien [illegible]

Nav Hannibal, Wilson, Thomaston.
Nav George, Minot, Philadelphie.
Nav Orient, Bailey, Thomaston.
Brick Jeune Amélie, Marsinstein, Havre.
Brick Deux Frères, Roux, Marseille.
Brick Kentucky, Hatch, de la Mobile.
Steamer [illegible], Heiree, de la Mobile.
Steamer [illegible], McClintock, de Cincinnati.
Steamer [illegible], Adams, de Cincinnati.
Steamer Dumba, Whittle, de Cincinnati.
Steamer Westchester, Anderson, de Cincinnati.
Steamer Rufus Putnam, McKee, Louisville.
Steamer Newark, Sanker, d'Alexandrie.

MEMORANDA.

Expédié à Boston pour ce port, 3 déc. nav. Constitution, Winsor; le navire est neuf et est du port de 740 tonneaux; de même le Coromando, Pierce; navire neuf de 630 tonneaux; nav. Wm. & John, Robinson.

Parti de Boston, le 3 déc., le Jane Dalmond, Hood.

Parti de Baltimore, le 4 déc. pour ce port, barque Solomon, nav Nickerson.

Arrivé d'ici à Baltimore, le 4 déc. brick Harriet Bramont, Proble.

Expédié à Philadelphie, le 3 déc pour ce port, navires Gen. Stark et Corinthian.

Le navire Corinthian et le brick Orléans sont partis de N. York pour ce port le 2 déc.

Au Port au Prince, le 20 nov pour ce port, brick Patriot, partant dans 2 jours.

Le brick *Sadé*, capitaine Vinson, est en déchargement, vis-à-vis de la rue d'Espagne, dans la Troisième Municipalité. Les consignataires sont invités à prendre leurs marchandises.
12 dec E. & J. ANDREWS, No. 33, rue Gravier.

Les consignataires de deux caisses, marquées J. G. Reed, et Dr. Saunders, reçues par la goëlette Ontario, venant de Charleston, sont priés de venir les réclamer chez le soussigné.
12 déc ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune.

PORTRAITS.—Mr. Vanderhamp, peintre de portraits, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir son atelier à l'encoignure Royale et St. Pierre, au second, au dessus de la pharmacie.
12 déc—3

CAFÉ A VENDRE.—Le CAFÉ DES LOCOMOTIFS est offert en vente, ainsi que le bail du terrain, qui a trois ans à courir, avec le privilège qui datera du 1er de janvier 1839, à un loyer de terre à bon marché. Ce Café fait de bonnes affaires actuellement. La seule raison qui porte le propriétaire à vendre, est qu'il a l'intention de se livrer à d'autres affaires; ou bien il prendrait un associé. Pour plus amples informations, s'adresser à l'encoignure des rues Tremé et Canal.
12 déc—2

RESTAURANT DU THEATRE D'ORLEANS.—Le maître de cet établissement s'empresse de faire part à ses amis et au public en général, qu'il s'est décidé, à la demande d'un grand nombre de personnes, à ouvrir, à partir de jeudi prochain, une table d'hôte dans la salle attenante au restaurant. Il profite de cette occasion pour remercier sincèrement le public des marques nombreuses de bienveillance et d'encouragement qu'il a bien voulu lui donner. Il tâchera d'être toujours digne d'un tel patronage.
Cette table d'hôte sera ouverte à 3 h. 1/2.
Entrée par le restaurant, encoignure Bourbon et Orléans.
12 déc—3

IL a été perdu hier, partant de la rue Royale No. 229, allant à la rue de l'Hôpital entre Bourbon et Dauphine, un portefeuille en maroquin vert contenant deux effets, l'un de 69 piastres signé par Mr. Gérard, à l'ordre de MM. Correjolles et Dalché et endossé par Mr. J. B. Correjolles, l'autre de $90 tiré par Mr. Robert Preaux, à l'ordre de Mr. Jules Lacaze qui l'a endossé; il renfermait divers papiers ainsi que quelques billets de Municipalité. Celui qui peut avoir trouvé ce portefeuille rendra service au propriétaire en le remettant au bureau de cette feuille ou rue Royale No. 229, et il lui sera accordé une récompense s'il l'exige.
On prévient les personnes auxquelles ces billets pourraient être présentées de ne pas les négocier sans en prévenir le soussigné. INGOUF.
12 déc—2

FARINE—475 barils, en débarquement du steamboat Tarquin, à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

GRAISSE—1000 firquins graisse de première qualité, en magasin et à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

PORC—60 barils mess et M. O., à l'inspection de Boston, à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

BŒUF—20 demi barils mess et Prime, à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

JAMBONS ENVELOPPÉS—30 barriques, de première qualité, à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

TABAC MANUFACTURÉ—60 caisses de diverses qualités, à vendre par ADAMS & HENTWELL, 36, rue Poydras. 12 dec—6

HUILE D'ÉLÉPHANT—8 pipes huile d'éléphant, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

CIGARES—400,000 cigares de la Havane, de différentes marques, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

FOIN—120 balles foin, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

EAU DE VIE de Pêche—20 barils vieille eau de vie de pêche, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

VIN—10 quarts barriques vin des Canaries et d'Oporto, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

EAU DE VIE DE POMMES—15 barils, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 12 dec

REÇU par le navire Jeune Edouard, de Marseille, et à vendre par les soussignés, 20 barriques fin muscat de Frontignan, excellente qualité. BLANCHARD EIMER & CO. 26, rue Bienville. 12 dec

SACS EN PITRE—[illegible] ballots sacs en pitre, en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS, No 32, rue Gravier. 12 dec

FROMAGE—60 caisses Fromage de Goshen à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, rue Tchoupitoulas. 12 dec

BEURRE—40 firquins beurre de Goshen à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, rue Tchoupitoulas. 12 dec

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, rue Tchoupitoulas. 12 dec

GENIÈVRE—5 pipes Genièvre de Hollande, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, rue Tchoupitoulas. 12 dec

PIERRES PLATES A PAVER—3000 pieds à vendre par COIT & Co. 26, rue de la Douane. 12 dec

BLANC DE BALEINE—150 caisses, à vendre par COIT & Co. 26, rue de la Douane. 12 dec

FEUILLES DE PLOMB DE ZINC, et de cuivre, à vendre constamment par COIT & Co. 26, rue de la Douane. 12 dec

GRAISSE et Langues—24 barillets et 13 barils graisse, 3 demi barils langues, récemment reçus et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 12 dec

GRAISSE—500 barillets graisse en feuilles de première qualité, à vendre par G. BUCHANAN & Co. 68, rue du Camp. 12 dec

BŒUF—50 barils bœuf prime en débarquement du steamer Susquehannah, et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 12 dec

CORNICHONS—6 caisses cornichons assortis, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par E. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 12 dec

CHANDELLES de blanc de baleine—400 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford et de N. York, à vendre par E. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 12 dec

CIGARES—300,000 cigares "american long nines" en magasin et à vendre par E. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 12 dec

MORUE—200 caisses et 24 barriques, récemment reçues et à vendre par E. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 12 dec

COTTON DUCK—10 balles toile en coton, forte, pour voiles, récemment reçues et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 12 dec

MARCHANDISES de manufacture domestique—76 balles étoffes brunes 3/4, 7/8 et 4/4, de manufacture domestique, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 12 dec

BEURRE—30 barillets beurre de Goshen de première qualité, en débarquement et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 12 dec

FROMAGES-ANANAS—15 caisses fromages ananas, en débarquement à vendre par 14, rue Bienville. 12 dec

JAMBONS COUVERTS—30 barriques jambons couverts de qualité supérieure, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co. 68, rue du Camp. 12 dec

FARINE—700 barils farine superfine fraîche, reçue et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co. 68, rue du Camp. 12 dec

FARINE—450 barils farine, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue du Commerce. 12 dec

RAISINS—250 caisses, 200 demi caisses et 100 quarts de caisses MR raisins, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue du Commerce. 12 dec

SUCRE—6 boucauts sucre de première qualité récemment reçus et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue du Commerce. 12 dec

MELASSE—10 barils, récemment reçus et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue du Commerce. 12 dec

GOUDRON—40 barils goudron du Lac, à vendre à bon marché par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieille Levée. 12 dec

T. Kean contre P. Kasse.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de décembre 1838, à 4 heures P. M. à mon office no. 22, rue Madison, une charrette, saisie dans cette affaire.
Conditions comptant.
12 déc B. BEAUREGARD, marshal.

J. B. Morgan contre J. M. Broadwell.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Th. N. Morgan, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 de décembre 1838, à 10 heures A. M., sur les lieux no. 18, rue Poydras, 2 moulins à coton, saisis dans cette affaire.
Conditions comptant.
12 déc B. BEAUREGARD, marshal.

JAMBONS—50 barriques jambons à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 11 dec

PLATS-COTÉS, EPAULES—100 boucauts plats-côtés de Cincinnati et épaules en bon ordre, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 11 dec

[illegible] G. DORSEY.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI PROCHAIN,
une représentation de
LE DOMINO NOIR,
Opéra-comique nouveau en 3 actes, d'Auber, paroles de Scribe.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul. On commencera à 7 heures précises.

AVIS.—L'administration de la SALLE DE LA BOURSE ST.-LOUIS, a l'honneur d'informer le public qu'il y aura dans la dite salle [illegible] UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, Dans lequel les dames admises seront [illegible] d'un billet personnel d'invitation.
En conséquence, l'ouverture se fera
SAMEDI PROCHAIN, 15 DECEMBRE 1838,
par un
GRAND BAL PARÉ & MASQUÉ.
Prix d'entrée: les Cavaliers $2.
Pendant le cours des Bals, trois commissaires seront chargés du maintien de l'ordre. 12 déc—4

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL D'ENFANS POUR LES ETRENNES.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public, que lundi, 17 du courant, il donnera un
GRAND BAL PARÉ
PRÉCÉDÉ D'UN BAL D'ENFANS, PARÉ ET A CARACTÈRE.

A huit heures précises, il sera tiré une loterie, composée de douze lots gagnants qui seront distribués aux douze premiers numéros qui sortiront de l'urne.

Chaque enfant entrant au bal aura droit à un numéro de la loterie sans que pour cela il ait rien de plus à payer que le prix de son billet d'entrée.

Le bal d'enfans commencera à 5 heures et finira à 9 heures précises, et continuera pour les grandes personnes. Dès cet instant tous les domestiques sortiront de la salle de bal, attendu que des commissaires seront nommés pour les faire sortir, ainsi que pour veiller à ce que l'ordre soit strictement observé.

Prix d'entrée pour les Cavaliers $1
Dito pour les enfans 50 cts
Les dames seront admises sans aucune rétribution.
11 déc—4 A. J. ATOCHA.

GRAND SPECTACLE DES VARIETES.

MONSIEUR ADRIEN fils, *physicien* médaillé de plusieurs souverains devant lesquels il a exercé son art, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera aujourd'hui un spectacle qui ne laisse rien à désirer composé d'*expériences de physique, des jeux du jongleur* et d'une très jolie fantasmagorie. Le spectacle est varié tous les jours et commence à 7 heures précises. *Le prix d'entrée est une piastre.* La salle est située rue de Chartres No 109, au dessus du magasin de MM. Ducourneau.

Le mardi et le vendredi relâche, tous les autres jours le spectacle aura lieu et sera des plus variés. 28 nov

CLUB DES JOCKEYS DE LA N. ORLEANS.
Course de la Metairie—Assemblée d'Automne 1838—Premier jour, mercredi 12 décembre.

Une course pour $2500 chaque partie—perte de moitié mise pour tout forfait—Quatre milles chaque tour.

T J Wells fera entrer en lice, le cheval de race Extant, issu du cheval importé Leviathan de Refugee par Wanderer.

Green & Simmons feront entrer en lice la pouliche Noir Pacific, issue de Sir Charles.

La course s'ouvrira à 1 heure.

JAMES S GARRISON, RICHARD ADAMS, T. J. WELLS, } Propriétaires.
12 dec—1

Tirage de la
GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 63.
40, 64, 13, 42, 28, 65, 68, 36, 46, 73, 5, 72.
Sont les numéros sortis dans le tirage du Mardi.

TIRAGE AUJOURD'HUI.
Un gros lot de
12,000 PIASTRES.
LES BILLETS, SEULEMENT $3 00.

GRANDE LOTERIE D'ETAT,
Classe No. 64.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Jeudi 13 décembre 1838, à 5 heures P. M., à l'Hôtel Bishop.
B. DAVIS & Co.—Directeurs.

78 Numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:

1	Lot de	$[illegible]	$[illegible]
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,400	1,400
1	"	1,300	1,300
1	"	1,200	1,200
1	"	1,100	1,100
8	"	1,000	[illegible]
10	"	500	[illegible]
10	"	200	[illegible]
10	"	125	[illegible]
10	"	100	1,000
165	"	[illegible]	[illegible]
63	"	30	[illegible]
63	"	25	1,575
63	"	15	[illegible]
63	"	10	630
3906	"	5	19,711
23406	"	3	20,308

27914 Lots s'élevant à $144,598
Billets entiers, $3—Moitiés 1 50—Quarts 75.
Paquets de 26 billets pour $75, garantis devoir tirer au moins $33.
Paquets de 25 demi billets, pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $16 50.
Paquets de 25 quarts de billets pour $18 25, garantis devoir tirer au moins $8 25. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 10 dec

LOTERIE
DE L'ECOLE GRATUITE, CLASSE No. 18.
Devant être tirée Mercredi, 12 décembre 1838, à 5 heures de l'après-midi, à l'Arcade de Banks.

78 numéros dans la roue—12 sortant.

1	lot de	$12,000	$12,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,300	1,300
6	"	1,000	5,000

Et autres, s'élevant à $178,920. Les billets gagnants seront payés comptant aussitôt le tirage.
Billets $4—demi-billets $2—quarts de billets $1.
Paquets de 26 billets $96, garantis devoir tirer $40 [illegible] et sommes tirer quatre des plus gros lots.
Portions de billets en proportion. Pour les billets, s'adresser au Bureau du directeur, No. 43, rue des Magasins, près du bureau du Bulletin, et No. 3, à l'Arcade.

CAZADORES DE ORLEANS.—Atencion—La compañia se reunirá el domingo, 16 del corriente á las nueve y media de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. La reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
16 déc FCO. A. GARCIA. Sargto. primero.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Frederick Oetman Jr.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Frederick W. Schmidt, exécuteur testamentaire de feu John Frederick Oetman Jr., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS.
12 déc Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Marie Louise Beaulieu, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Noël Joubert, exécuteur testamentaire de feue Marie Louise Beaulieu, f. c. l. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS.
11 déc Régistre des Testamens.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que Vendredi, 21 décembre courant, à midi, dans la Cour du Presbytère, rue St-Antoine, derrière le bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St-Louis, par Dutillet, encanteur.
Conditions comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annullée et le Trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
Nelle.-Orléans, 11 décembre 1838.
11 déc—10 J. GUILLOT, Trésorier.

SUCRE—75 boucauts superbe SUCRE, en débarquement du bateau Jackson, et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée. 11 déc

18 BOUCAUTS de sucre, en débarquement vis à vis la rue St. Louis, à vendre par R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 11 déc

2000 BOUCAUTS de sucre, sur habitations, à vendre par R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 11 déc

MORUS MULTICAULIS—Récemment reçu 4000 morus Multicaulis (ou Mûrier Chinois) en parfait état pour être transporté en expédition, à vendre par LAYAL, CASE & Co. 11 déc—10 60, rue de la Commune.

$200 DE RECOMPENSE.—Le soussigné a perdu hier entre onze heures et midi, de la rue St. Louis, Conti et Levée, venant par la rue de la Douane, un grand portefeuille noir, ayant deux compartimens et dans lesquels il se trouvait une somme de $2000 en billets de la banque de Brandon; $400 en billets des banques du Mississippi, et $300 et quelques piastres en billets des banques de la Nelle-Orléans. La récompense ci-dessus sera payée à qui conque rapportera au soussigné le portefeuille et son contenu, ou le remettra au bureau de cette feuille.
HYPOLITE ROBELIN,
Rue de Chartres, au dessus du magasin de Cordeviolle & Lacroix.
11 déc—3

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une jeune négresse créole, domestique fidèle, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, ayant un joli commencement de coiffure, elle pourrait aussi convenir comme nourrice, ayant un jeune enfant, et pouvant être garantie très saine. S'adresser au No. 145, encoignure St-Charles et Julie. 11 déc—3

A VENDRE, 300 barriques vin rouge,
80 demi barriques vin rouge,
50 do blanc,
150 caisses Haut-Sauterne,
2500 do vin rouge,
400 do fruits à l'eau-de-vie,
50 do absynthe suisse,
50 do kirsh,
300000 bouchons,
300 douzaines chemises de couleur, à vendre par Pouget, fils, rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, avec facilité du Drawback. 11 déc—2

MARCHANDISES SÈCHES POUR LE MEXIQUE. Robes en mousseline unie et en couleurs, nouveaux genres.
Do de imprimées de Mousselines en pièces, brodées couleurs.
Do do blanc,
Mouchoirs mousseline brodés, venant directement de ma manufacture, et ayant droit au Drawback, à vendre par SOUBRY D'IVERNOIS,
11 déc—6 No. 37, rue Chartres.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
Dirigé par Mme. Granet,
Rue Philippa, près de la rue du Canal.
Les classes de Français sont faites par M. Granet.
27 nov

PORC—Mess et Prime, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 11 déc 14, rue Poydras.

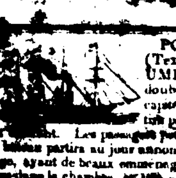

POUR GALVESTON (Texas)—Le steamer COLUMBIA, paquebot régulier doublé et chevillé en cuivre, capitaine John Wade, partira positivement samedi, 15 du courant. Les passagers peuvent être assurés que ce bateau partira au jour annoncé. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 150 passagers dans la chambre, et 100 autres sur le pont, s'adresser à bord ou à
JAMES REED, 88, rue de la Commune.
N. B. Aucun billet ne pourra être refusé, à moins qu'il n'ait été payé d'avance. On ne recevra en paiement que les billets des banques de la Nouvelle-Orléans. On ne recevra plus de fret au jour fixé pour le départ. 10 déc

POUR PLAQUEMINES, et tous les lieux intermédiaires.—Le bon bateau à vapeur ROMEO, capitaine McKinney, partira demain matin à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. MATERRE, No. 8, rue St. Louis.
N. B. Ce bateau se dispose à faire les voyages comme packet régulier dans le Bayou de Lafourche, aussitôt que les eaux le permettront, en conséquence le capitaine ne négligera rien pour qu'il soit bien servi, que la table soit bien servie, et que le fret soit remis avec ponctualité et complaisance. 11 déc

PAQUEBOT REGULIER—Pour Manchester (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, et tous les ports intermédiaires—Le steamer LITTLE RED, d'une forte construction, capitaine Kennedy, mouillé au bout de la rue du Canal, partira du fret pour les ports ci-dessus et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
11 déc PRESCOTT, JONES & co. 85, rue Gravier

POUR ST.-LOUIS et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, et à doubles machines, LOUISVILLE, capitaine N. J. Eaton, ayant une grande partie de son chargement allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour fret de quelques tonneaux ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 dec

POUR LA RIVIERE D'ARKANSAS et tous les ports intermédiaires.—Paquebot régulier.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, BURLINGTON, capitaine Mitchell, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord partira sous peu. Pour fret ou reste du passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Lafayette, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 dec

POUR VICKSBURG, NATCHEZ, GRAND-GULF ET RODNEY.—Le bateau-à-vapeur CLAIBORNE, capitaine Barrett, partira pour les susdits ports Mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à SMITH & VOORHEES, 35, rue du Camp. 8 déc

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.—Le bateau à vapeur GEN. HARRISON, construit à Cincinnati, durant l'été dernier, avec de bons matériaux; il a 136 pieds de quille, 22 pieds de bau, six pieds et demi de cale, jauge 198 tonneaux et tire 34 pouces sur lest. Sa machine a été construite par Yeatman, Wilson & Shields, de Cincinnati, sur les modèles les plus approuvés, sa chambre est bien disposée et a des cabines séparées.
Comme ce bateau ne restera que peu de jours dans le port, s'il n'est pas vendu, on pourra l'acheter à des termes raisonnables en s'adressant de suite à
JOSEPH LANDIS & CO, 14, rue Poydras. 30 nov

POUR TAMPICO—La goëlette MENRY, capitaine Long, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut prendre l'équivalent de 100 barils de léger fret, pour lequel, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 29, rue Bienville. 12 dec

POUR BALTIMORE—Partant le 15 courant—La barque paquebot GALILEO, capitaine Lopland, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 15. Pour fret ou passage s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 12 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire CONSTITUTION, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour le reste du fret, s'adresser à
12 dec L. H. GALE, 23, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol CENTINELA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Llovetas, partira positivement mardi prochain, 15 du courant. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

LIGNES DE PAQUEBOTS entre la Nouvelle Orléans et Charleston—Le brick ALMENA, classé A 1, capitaine Doane, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
11 déc J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

POUR RICHMOND—Le bâtiment CARRIBEAN, capitaine Allen, ayant tout son chargement engagé, prêt, excepté pour recevoir 100 barils de mélasse sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville. 11 déc

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier PREMIUM, capitaine Lincoln, partira sous peu. Pour fret, le reste équivalent de 50 balles de coton, ou passage, s'adresser à J. BARLEY, 28, rue Bienville. 11 déc

PASSAGE POUR VERA-CRUZ.—Le navire ANAIS, classé A 1, capitaine Viaud, partira pour le lieu susdit, jeudi soir, 13 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, en face de la presse à coton d'en bas, ou à SCHMIDT & WERNER, 86, rue Bienville. 11 dec

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AZELIA, capt Fish, est actuellement prêt à recevoir un chargement, attendu qu'il a une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, il sera expédié sous le plus bref délai. Pour fret ou passage de quelques centaines de balles de coton ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 35, en face de la presse à coton, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 11 déc

ON a besoin d'un bâtiment du port d'environ 150 boucauts et ne tirant que 8 1/2 pieds d'eau étant chargé, pour se rendre aux Attakapas et y prendre un chargement pour un des ports du Sud. S'adresser à G. BEDFORD, 22 rue Bienville. 10 déc

LOMBARDS & Co.
Ligne de paquebots entre Boston et la Nelle. Orléans.
Le navire CHEROKEE, succédant au Concordia, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Loring, à bord, en amont de la rue St. Philippe ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 10 déc

POUR VERA-CRUZ—Le navire fin voilier ELIZA, capitaine Schomaker, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, poteau No. 18, 3me. Municipalité, ou à M. PALOC & DUFOUR, rue de Chartres No. 110. 8 déc—3

POUR LA VERA-CRUZ—La goëlette ALEXANDRE WASHINGTON, fine voilière, capitaine Dearbon, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira au commencement de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue St-Pierre, ou à JOHN T. LAQUEBENNE & Co. No. 9, rue Toulouse. 8 déc

POUR LA VERA CRUZ.—Le navire français ARAGO, capitaine Beaupoil, partira dans peu de jours. Pour le fret ou passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à KOHN, DARON & CO., 26, rue Bienville. 8 déc

POUR LA HAVANE—La goëlette SWIFT, (alias Panchita) fine voilière, du port d'environ 100 barils, prendra du fret pour le port ci-dessus, si l'on s'adresse immédiatement à CUCULLU, LAPEYRE & co. 8 déc

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier classé A 1, RAMBLER, capt. Baxter, partira sans délai. Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 23, rue de la Commune. 8 déc

POUR APALACHICOLA.—La goëlette HUDSON, fine voilière, capitaine Clift, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 8 déc

POUR CHARLESTON.—Premier Bâtiment.—La goëlette ONTARIO, de première classe, capitaine Alden, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 8 déc

POUR NEW-YORK—*Ligne de Mobile.*—Premier paquebot, devant partir le 12 courant—Le navire paquebot ARKANSAS, capitaine E. S. Pennis, en mouillage en chargement, et partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché aux légumes, ou à O. AMES, 48, rue du Camp. 8 dec

A VENDRE—La goëlette DOLPHIN, du port de 48 tonneaux, d'un faible tirant d'eau, convenable pour le commerce du Texas, ou du fleuve. Pour les conditions s'adresser à LEGENDRE & BERNHAUD, 27, rue St. Louis. 8 déc

A FRETER—La goel. HENRY LEE, fine voilière, capitaine Norton, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 23, rue de la Commune. 8 dec

POUR APALACHICOLA—Premier Bâtiment—La goëlette BOLINA, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, a besoin d'environ 100 barils pour compléter son chargement. Pour fret desquels ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 8 déc

POUR BALTIMORE.—Le brick classé A 1 GEORGES, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus; pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD, 22, rue Bienville. 8 dec

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 25 cents par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 10 courant), 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent au moins, c'est-à-dire 13 3-4 onces.
Nlle.-Orléans, le 8 Décembre 1838.
10 déc C. GENOIS, maire.

COMPAGNIE d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.—Le bureau a été transporté au No. 21, rue du Camp, 4 portes après la Banque de l'Exchange. 7 déc—6

Bureau de la Compagnie d'assurances Maritime et contre les incendies.—Nlle.-Orléans, le 6 décembre.—A une assemblée des directeurs de cette institution tenue ce jour, dans le bureau, rue du Canal, Mr. Charles Briggs a été élu secrétaire.

200 Rouleaux cordes d'emballage, 5,000 gallons huile d'hiver purifiée, 50 quarts de barriques vin de Sherry et de St Lucar, 250 barils vinaigre de cidre, 300 caisses vin de Bordeaux, 500 sacs café de Rio et de St. Domingue, 20 barils sucre clarifié, 1,000 barils clous de Philadelphie et de Boston, assortis; 20 balles toile à voiles, 500 rames papier à envelopper, 100 caisses tabac manufacturé, 80 barillets maquereaux Nos 1 et 2, 100 caisses savon No 2, 600 caisses thé poudre à canon, Impérial et Young Hyson; 60 firquins beurre, 100 balles foin, 250 pièces toiles à voiles, légères; 50 rouleaux do. de Russie, 100 paniers Champagne, 6 pipes genièvre de Hollande.
11 déc ROBERT H. WHITE, 66, rue Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Mercredi, 12 décembre, à 4 heures précises de l'après-midi, sur la levée, entre les rues Mandeville et Enghien
180 Barriques Vin Rouge [St-Julien et Pauillac Médoc], en débarquement du navire Byron, de Bordeaux.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 12 déc—1

PAR J. B. BEACHE.

IL sera vendu vendredi, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis la Place d'Armes, par ordre de l'inspecteur des Ports du port, [illegible] compte de qui il appartiendra,
Une quantité de cuivre et pancables de [illegible] pouces, appartenant au navire Ganges, capitaine Jaques, [illegible] 12 déc—3

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 12 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore une consigne, 30 caisses chapeaux assortis, 10 caisses coton blanc, 4 balles étoffes à assortie, 3 balles indiennes françaises.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vins à l'encan.

JEUDI prochain, 13 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue d'Espagne, en débarquement du navire Cuba, [illegible] pour clore un compte,
40 barriques Vin de Bordeaux;
40 do Fruits à l'Eau de Vie;
30,000 bouchons assortis.
Conditions à la vente. 12 dec—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 12 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, vis-à-vis la rue de l'Hôpital, une facture vin rouge en débarquement du navire Jupiter. 12 dec—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, DEUX LOTS DE TERRE, dont l'un est situé rue St-Paul, entre les rues Gravier et Commune, numérotés 1 et 2, et chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur. Sur le lot No. 2, il se trouve une petite maison, écurie, etc.—Voyez le plan à la Bourse.—De plus les esclaves suivans;
ABRAHAM, nègre âgé de 35 ans, bon domestique de table, et bon peintre.
TOM, mulâtre, âgé de 19 ans, bon domestique de maison, et homme de chambre.
PATRICK, mulâtre, âgé de 21 ans, bon domestique de table et de maison.
TOM BARKER, âgé de 20 ans, bon domestique de maison.
HENRY BUCHANAN, âgé de 40 ans, manœuvre.
JOE GODOY, âgé de 21 ans, bon domestique de table et de maison.
LUCY, négresse, âgée de 30 ans, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, etc., etc.
JAMES, mulâtre, enfant de Lucy, âgé de 3 ans.
Tous les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et des maladies prévues par la loi.
Conditions: comptant. 12 dec—4

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
3 terrains de valeur situés au faubourg Tremé, dans l'ilet numéro 39, compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré, et désignés par les numéros 1 et 2, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face et quatre points de face à la dite rue St. Louis, sur une profondeur variant de 136 pieds à 137.
Les dits lots sont entourés de poteaux et un plancher, et des banquettes sont faites et payées.
Il existe sur le lot No. 1, une écurie.
Sur le lot No. 2 un magasin à maïs, et remise.
Sur le lot No. 3 une bâtisse en bois avec chambre double, contenant deux chambres.
Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un quart comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés &c.
Acte de vente pardevant Ed. Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 dec

PAR DUTILLET & FAURE.
Esclaves de valeur.

IL sera vendu par les soussignés, samedi le 15 décembre 1838, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, les esclaves ci-après:
Esther, négresse de 42 ans, avec sa fille Juliette âgée de 20 ans, Esther est cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison et parfaite sujet de confiance.
Juliette est blanchisseuse, repasseuse et plaisseuse.
Adelaïde, mulâtresse créole âgée d'environ 28 ans, bonne marchande et propre au travail d'un petit ménage. Ces esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un quart comptant, un quart à 60 jours de date, un quart à 4 mois et la balance à 8 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente chez Victor Faurie notaire public.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse de Cité,
L'esclave WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 25 ans, domestique de maison et de table, bon cocher, et excellent domestique et sujet de confiance. [illegible] L'exception qu'il s'est absenté deux fois, [illegible]
Conditions—3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant W. Y. Lewis, notaire public. 12 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 15 du courant à midi, sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, un jeune mulâtre âgé d'environ 18 à 14 ans, bon domestique, habitué à conduire un cabriolet et le plus propre, [illegible]
Conditions—comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 12 dec—4

BOIS DE CONSTRUCTION A L'ENCAN.

IL sera vendu jeudi prochain, 13 décembre, à 10 heures, au moulin à scie de Walsh & Co., dans Lafayette, 350 milliers pieds bois de construction, tels que soliveaux, planches, [illegible] planches de 1, 1 1/4 et 1 1/2 et 2 pouces, 20 milliers pieds, etc.
Aussi, une grande quantité de douves de citernes.
Les conditions seront connues au moment de la vente. 11 déc—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 12 du courant, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue des Ursulines, no. 76, entre les rues Royale et Bourbon,
Une facture de meubles français, consistant en Bureaux, Bibliothèques, Tables à jouer, Tables à bureaux, miroirs, etc. etc.
Conditions à la vente. 11 déc—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, Mercredi 12 du courant, à 10 heures du matin, sous l'inspection du capitaine John S. Greyson, commissaire des subsistances, les provisions suivantes, en débarquement du brick Hemenway, sur la Levée, vis-à-vis le Triangle.
962 barils pain biscuits—71,132 livres. 11 dec—2

PAR J. B. BEACHE.

IL sera vendu, mercredi prochain, 12 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, sous l'ordre et inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
3 balles couvertures françaises de 3 points, importées et avariées à bord du navire Charles Edmondson, capitaine Richardson, venant de Marseille.
Et le même jour et à la même heure, devant son magasin, pour clore un compte,
250 rames de papier à écrire, convenable pour marchands de province et de campagne.
10 dec—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 13 Décembre courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
3 terrains situés à la Seconde Municipalité, rue du Cirque, côté Ouest, entre les rues Poydras et Perdido; deux de ces terrains ayant 25 pieds de face à la rue du Cirque, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur, le 3me lot ayant 28 pieds de face sur 100 pieds 9 pouces de profondeur.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets signés et endossés à la satisfaction des vendeurs, [par coupons] et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Le plan des dits terrains sera déposé à la Bourse. [illegible]—4

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE NASHVILLE ET DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Le 7 décembre 1838.
Tous les jours de course.
Un train de chars partira du dépôt, situé au bas de la rue du Canal,

Départ			Retour		
8	}		8	}	
9			9		
10		du matin	10		du matin
11			11		
11 1/2			11 1/2		
12			12		
12 1/2			12 1/2		
1			1		
2			2		
3		de l'après-midi	3		de l'après-midi
4			4		
5			5		

Prix du passage 50 cents pour deux billets, l'un pour aller et l'autre pour s'en retourner.
Les passagers sont particulièrement invités à acheter des billets pour s'épargner les retards que peuvent éprouver les chars. JAMES H. CALDWELL, Président.
10 déc—6

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et autres, etc.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison Alfred F. James, favorablement connue de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, au comptant, rue Maiden Lane No. 68, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'un d'eux a l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour de l'argent au comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que *Levites et Habits, Surtouts, Pantalons et Gilets de dessous*, des plus beaux qui aient été offerts en vente en cette ville. Pour l'information des personnes qui n'ont pas été visiter leur établissement à New-York, ils disent qu'ils y vendent à des prix moindres de 25 pour cent que ceux des magasins des tailleurs aux meilleurs marchés, et que dans leur département leur confection ils ne sont surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où elles doivent être exposées; et comme le séjour de l'un d'eux ne sera nécessairement que de peu de durée, ils supplient que leurs amis s'empressent de venir faire leurs achats aussitôt l'arrivée de leurs habillemens.
Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur manufacture ou pour la fourniture d'habillemens de tous genres, à des prix extraordinairement bas.
22 nov

A LOUER—Le magasin No. 73, rue Gravier, près de l'encoignure du Camp. Aussi, deux chambres convenables dans le troisième étage de la maison No. 44, rue du Camp. Les loyers seront raisonnables. S'adresser à ROBESON & SEWALL, 112, rue de Chartres. 10 déc—3

A LOUER—Deux ou trois jolies chambres propres à une famille. On prendrait aussi en pension quelques personnes décentes: on tient dans cette maison une excellente table anglaise et française. S'adresser au bureau de cette feuille. 10 déc—6

CHATAIGNES—20 barils châtaignes fraîches, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Vieille Levée. 11 dec

POMMES VERTES—30 barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Vieille Levée. 11 dec

MAQUEREAUX.—40 barils maquereaux No. 3, 20 do No. 2, reçus et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 11 dec

PAPIER D'ENVELOPPE.—1000 rames, en débarquement et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 11 dec

POMMES DE TERRE—200 barils pommes de terre de l'est, en débarquement et à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 11 dec

LETTRES DE CHANGE [illegible]
7 déc